

de prévoir la durée des sessions, mais principalement à cause de la bonne utilisation du temps pendant les journées d'examen du budget à Westminster.

Nos propositions ne sont pas une réplique fidèle des procédures en vigueur à Westminster, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, mais elles sont, à mon avis, les meilleures qu'ont pu élaborer des spécialistes chevronnés de la procédure parlementaire, assistés de personnes qui étudient depuis des années le Règlement de la Chambre des communes. Le nœud des divergences qui nous opposent réside dans le nouvel article 16A qui vise à programmer les travaux de la Chambre et qui permet de déterminer le nombre de jours à consacrer à chaque mesure importante et même à tous les travaux soumis à la Chambre. Les détracteurs de cet article soutiennent qu'il empêchera les députés de l'opposition de poursuivre un débat jusqu'à ce qu'ils considèrent comme son aboutissement et sa juste conclusion.

Trois possibilités nous sont offertes dans l'examen des mesures législatives. Nous pouvons, comme présentement, laisser le débat se poursuivre jusqu'à épuisement tout en conservant le recours à l'ancienne formule de la guillotine, à l'instar du cultivateur qui garde toujours au grenier une vieille carabine rouillée; il n'oserait pas l'utiliser car elle peut lui éclater au visage mais sa présence le rassure. Il n'a vraiment pas l'intention de s'en servir mais il garde cette arme.

Il y a ensuite la formule de la clôture grâce à laquelle on s'efforce de mettre un terme à la discussion lorsque le débat sur une mesure s'éternise. Ma foi, ceux d'entre nous qui ont siégé pendant deux ou trois sessions ou davantage savent comment on l'applique.

On présente un projet de loi et, après avoir écouté le débat pendant quelque temps, les membres du cabinet commencent à se pencher l'un vers l'autre sur les banquettes ministérielles et à se demander si la discussion a duré assez longtemps, si elle va se poursuivre encore un jour ou les députés attendent que certains de leurs collègues qui se trouvent au fin fond de l'Ouest reviennent à la Chambre pour prendre la parole avant l'adoption du projet de loi. Ils se disent ensuite qu'ils feraient peut-être mieux d'attendre encore un jour. A la fin de la journée, le leader de la Chambre demande s'il est possible d'obtenir le consentement unanime pour prolonger le débat d'une demi-heure environ, dans l'espoir de faire quelques progrès. Alors quelqu'un, à l'autre bout de la Chambre, signale à l'Orateur qu'il est dix heures. Ainsi, on n'avance pas plus ce jour-là et il semble qu'on ne cherche pas à adopter le projet de loi.

[M. Deachman.]

Qu'arrive-t-il ensuite? Nous allons en caucus où le ministre prend la parole pour dire qu'il ne sait si le projet de loi fait l'objet d'une obstruction systématique et qu'il ne nous reste plus qu'à attendre encore un jour. Il se tourne alors vers les députés de l'arrière-ban en leur disant qu'ils n'obtiendront pas plus de voix en discutant le projet de loi à la Chambre, le lendemain, et qu'ils feraient mieux de se taire pour laisser parler les membres de l'opposition. Il ajoute que celle-ci n'aura bientôt plus d'orateurs et les libéraux pourront passer ainsi à la mesure suivante.

Qu'arrive-t-il alors? Il est dix heures et le bill n'a pas encore été adopté. Les députés de l'arrière-ban ont hâte de passer à autre chose et, dans l'espoir d'obtenir des résultats, descendent doucement jusqu'aux banquettes avant et chuchotent à l'oreille du ministre, lui demandant s'il a l'intention d'imposer la clôture. Le ministre se souvient de ce qui est arrivé à C. D. Howe et, réflexion faite, répond: Non, je ne tiens pas à le faire. Je crois que l'autre côté va manquer d'orateurs. Il ne lui en reste plus que cinq et ils ne sont pas très bons. (*Exclamations*)

Nous avons tous été témoins de choses semblables au cours de la session au sujet de projets de loi qui n'étaient d'ailleurs pas si importants. Les heures deviennent des jours, les jours des semaines et notre travail à la Chambre n'est jamais fait.

L'autre solution est celle que nous proposons dans l'article 16A, c'est-à-dire que nous devrions agir comme les autres Parlements l'ont fait et programmer notre travail. (*Applaudissements*)

Quand j'invite les députés à établir un programme des travaux, je ne m'attends pas à ce que les vis-à-vis m'applaudissent à tout rompre. Ils ne le font pas, d'ailleurs. Il n'y a probablement jamais eu, dans toute l'histoire, de député d'opposition qui ait présenté une motion visant à établir le calendrier des travaux du gouvernement ou qui ait voté en faveur d'une telle motion présentée par le gouvernement. C'est que le chaos sert les intérêts de l'opposition. Elle n'aime pas voir le gouvernement planifier et conduire ses travaux à la Chambre des communes de façon organisée et méthodique. Elle n'aime pas voir les bills adoptés suivant le calendrier prévu, entendre les arguments invoqués pour et contre, se prononcer là-dessus, et passer à autre chose. Oh, non, l'opposition n'aime pas du tout cela.

Je doute énormément, à moins qu'il n'y ait des philosophes de l'autre côté, au lieu de politiciens, que l'opposition nous aide beaucoup. Mais j'en reviens à ce que je disais; en Grande-Bretagne, le gouvernement autant